

**MAIRIE DES 13^{ÈME} ET 14^{ÈME} ARRONDISSEMENTS
CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS**

Jeudi 13 juin 2019

La Séance est ouverte à 15 h 05, sous la présidence de Madame Sandrine D'ANGIO, Maire du 7^{ème} Secteur de Marseille.

Madame D'ANGIO.- Bonjour à tous. Je commence par faire l'appel.

(Madame le Maire procède à l'appel nominal des conseillers d'arrondissements)

Le quorum étant atteint nous allons pouvoir passer à notre Conseil.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.

Approbation du procès-verbal in extenso de la séance du 28 mars 2019.

Avant de commencer l'ordre du jour de notre Conseil, y a-t-il des observations sur le PV de la séance du 28 mars.

Monsieur MAGGIO.- Madame le Maire, évidemment nous allons voter contre le procès-verbal, comme d'habitude.

Madame le Maire, j'ai comme l'impression que la petite PME familiale, la petite oligarchie frontiste locale, qui s'étend de Sormiou jusqu'à Château-Gombert, n'en a plus pour très longtemps. J'ai vu cela dans la presse, ce matin. Et d'ailleurs, j'aimerais prononcer une citation de Marie-Dominique Desportes, qui disait, à l'époque : « Le 13-14 doit être une Mairie remarquable et une Mairie remarquée ».

Je peux vous dire qu'elle a été malheureusement - on l'a bien vu ce matin - une Mairie remarquée. Une Mairie remarquée d'ailleurs avec les affaires Frenzel, Ghali, Annibaldi, Catanéo, avec le carburant, et aussi avec un petit scoop que j'ai appris il y a un quart d'heure, que je vais vous donner - même la presse n'est pas au courant. Apparemment, les collaborateurs de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été mis en garde à vue hier, et sont mis en examen pour détournement de fonds publics. Peut-être pourrez-vous simplement le confirmer ou l'infirmer à la presse.

Et ce n'est pas pour rien, Madame D'ANGIO, si l'on apprend, ce matin, que Madame Le Pen vient de débarquer Monsieur Fouquart, et prend les rênes sur la fédération de Marseille puisque l'on a appris qu'elle vient de nommer Monsieur Jacobelli. Peut-être que Madame Le Pen en a aussi marre du déballage entre les hautes instances de votre parti et Marseille. Je pense à l'affaire Pradoura notamment. Vous savez, ce Monsieur parfaitement fréquentable, qui s'est déguisé, qui s'est mis des papillotes juives, qui a fait les doigts crochus et qui s'est fait prendre en photo. Je m'aperçois quand même que certains membres de votre parti, comme Monsieur Steeve Briois se sont offusqués et ont condamné fermement. Ce que je comprends moins, c'est que, dans les Bouches-du-Rhône, les responsables de votre parti n'ont dit ni « j'approuve », ni « je condamne » ces agissements. C'est plutôt une relative ambiguïté face à ce qui peut s'apparenter à de l'antisémitisme, Madame le Maire.

Il y a aussi une ambiguïté concernant la traite négrière. Par exemple, quand j'étais dans votre parti, on me refusait d'aller commémorer l'abolition de l'esclavage. Heureusement, depuis que je vous ai quittés, j'y vais chaque année ; c'est déjà un grand pas.

Il y a aussi une ambiguïté avec le Génocide arménien puisque, le Front National, au Sénat, a refusé de voter la reconnaissance du Génocide arménien. Je ne pense pas que les habitants de Saint-Jérôme sachent cela. A mon avis, cela pourrait ne pas leur plaire.

Et puis, l'ambiguïté avec le sexisme... Je vous passe tout cela.

A vrai dire, Madame le Maire, votre parti et vous-même n'incarnez que l'ambiguïté et la fourberie.

Aussi, aujourd'hui, avec Madame MUSTACHIA, nous avons décidé de faire comme le proviseur d'un de vos lycées dans le 13-14. On s'est procuré le procès-verbal d'un conseil de lycée, et je vous lis le procès-verbal – cela, c'est de l'in extenso : *Le proviseur nous fait savoir qu'il a refusé de rencontrer la maire des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements. Il se dit prêt à recevoir tous les élus de la République, quelle que soit leur orientation politique, à condition qu'ils s'intéressent au lycée et pas uniquement aux faits divers concernant le lycée.*

Les deux raisons qui l'ont conduit à ne pas la recevoir sont : le fait qu'elle n'ait pas fait la demande de rencontre officielle, et que deux élus de votre majorité siègent au Conseil d'administration des lycées et ne sont jamais venus.

Madame le Maire, peut-être que la seule chose qui vous intéresse – il n'y a qu'à voir Twitter -, c'est la racaille islamiste. Vous n'avez que ce mot à la bouche, « la racaille islamiste », sauf qu'il y a aussi - on vient de le voir avec Monsieur Pradoura – de la racaille dans votre parti, Madame le Maire.

Alors, aujourd'hui, nous avons décidé de faire de même et, avec Madame MUSTACHIA, nous avons pris la décision de ne pas assister à la séance.

(Applaudissements)

Et nous allons partir parce que, Madame le Maire, poser un jour de congé et le perdre pour entendre ce que l'on va entendre aujourd'hui, très sincèrement on n'en a pas besoin, on en a assez vu avec la presse, ce matin.

Madame D'ANGIO.- Je vous remercie, Monsieur MAGGIO, et je vous souhaite une très bonne fin journée.

Y a-t-il d'autres observations sur le compte rendu in extenso de la séance du 28 mars ?

(Départ de Monsieur MAGGIO et de Madame MUSTACHIA)

S'il n'y a pas d'observation, nous allons donc mettre au vote ce compte rendu.

LE COMPTE RENDU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Madame HONDE-AMIAR.-

Madame le Maire, chers collègues, avant de commencer notre séance, permettez-moi d'avoir une pensée pour notre collègue Patricia Fernandez-Pédinielli, Maire de Port-de-Bouc, qui a subi, cette nuit, à son domicile, des jets de cocktails Molotov.

Je voudrais condamner ici, avec fermeté, cet acte de violence et, en appeler au respect de la fonction d'élu de la République. Quelle que soit notre couleur politique, rien ne justifie la violence. J'espère de toutes mes forces que les auteurs seront trouvés et punis avec sévérité.

Je voudrais ajouter également que ni la peur ni les intimidations ne feront plier les élus communistes que nous sommes. Merci.

Madame D'ANGIO.- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole avant que nous passions à l'ordre du jour ? S'il n'y en a pas, nous allons donc pouvoir passer à l'ordre du jour.

Comme à la dernière séance, je vais présenter l'ensemble des rapports de ce Conseil puisqu'il y en a un certain nombre. Si vous avez des interrogations ou des demandes de prise de parole, n'hésitez pas à me le faire savoir.

RAPPORT N° 19-34089-DAH-19-40 7S

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DES RESSOURCES PARTAGEES - 14ème arrondissement - Entretien du cheminement piétonnier de la cité Saint Barthélémy - Subvention à la SA d'HLM ICF Sud Est Méditerranée au titre de l'année 2019. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.-

Ce rapport revient chaque année. Il concerne l'entretien du cheminement piétonnier de la cité Saint-Barthélémy, cette liaison qui a pour vocation de permettre aux habitants du groupe d'habitations de Font Vert de se rendre dans le quartier de Saint-Barthélémy où se trouvent les services et les équipements, tels que le bureau de Poste, le collège, le groupe scolaire et le centre commercial.

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, nous allons donc le voter.

LE RAPPORT N° 19-34089-DAH-19-40 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 19-34085-DAH-19-41 7S

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT- Gestion des espaces extérieurs des groupes Lilas - Oliviers (13^{ème}), Saint Barthélémy, Vert Bois (14^{ème}), Bleuets - Lavandes - Eglantiers (13^{ème}), Château Saint- Loup (10^{ème}) - Saint-Pierre (5^{ème}) et Blancarde (12^{ème}) - Friche du Petit Séminaire (12^{ème}) - Subventions à Habitat Marseille Provence au titre des dépenses réalisées en 2018 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à HMP pour la gestion des espaces extérieurs de différents groupes.

En ce qui concerne les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, nous avons le groupe Lilas-Oliviers, le groupe Saint-Barthélémy, le groupe Bleuets-Lavandes-Eglantiers-Vert Bois.

S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport non plus, je vous propose de passer au vote.

LE RAPPORT N° 19-34085-DAH-19-41 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 19-34139- DPE- 19-42 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE EMPLOI - Attribution de subventions en partenariat pour l'année 2019 à des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi. 1ere série - Approbations de conventions. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- Ce rapport concerne l'attribution de subventions en partenariat, pour l'année 2019, à des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi.

Permettez-moi de me servir de ce rapport pour remercier mon adjoint, Monsieur VENDREDI, pour le forum sur l'emploi qui s'est tenu ce matin, au sein de la Mairie des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, et qui a été un vrai succès. Plus de 1 000 personnes sont venues rencontrer les différents stands. Il y avait plus de 50 stands. Grand merci à lui et à l'association qui a organisé cet événement aujourd'hui.

Ce rapport nous propose une subvention pour l'association Agir pour le Développement d'actions d'insertion, ainsi que pour le Club régional d'entreprises pépinières pour l'insertion Méditerranée.

Je ne vais pas développer le rapport ; vous en avez tous pris connaissance. Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

Madame HONDE-AMIAR.

Madame le Maire, chers collègues, bien sûr nous voterons pour ce rapport, mais permettez-moi quelques remarques.

La première est que ce rapport met en exergue la relation entre l'accès à l'emploi pour les femmes précaires et le manque criant de places en crèches municipales dans notre ville. Le fait de ne pas avoir de places en crèches freine, pour ne pas dire bloque, l'accès à l'emploi des femmes dans notre ville. Pour y répondre, il faudrait un grand pas d'investissement de places en crèches d'environ 1 500 places sur l'ensemble de notre ville.

Ensuite, je voudrais attirer l'attention du Conseil d'arrondissements : nous en sommes, depuis le début de l'année, à 64 féminicides sur le plan national. On est vraiment loin des promesses du gouvernement.

Et pour finir, je voudrais remercier les sénateurs qui ont demandé l'annulation de l'allongement du délai pour l'avortement. Merci.

Madame D'ANGIO.- Y a-t-il d'autres observations ?

Je vais évoquer le cas des crèches puisque tout ce qui concerne l'enfance me tient particulièrement à cœur, vous le savez. Effectivement, nous sommes toujours en manque de places sur les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, et sur l'ensemble de la ville d'ailleurs.

La Ville de Marseille a une volonté de soutenir les associations porteuses de projet, ce qui a été le cas ces dernières années dans les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements où plusieurs crèches ont été inaugurées ; la dernière en date à la rue Paul Langevin, qui compte 65 berceaux.

Je sais que la Ville ne crée plus de crèches municipales à proprement parler ; c'est sûrement dommageable. J'espère que d'autres crèches verront le jour. Il y a un projet, dans le 13^{ème} arrondissement, au niveau du village des Olives, qui est en cours. Et deux crèches devraient voir le jour : une crèche d'entreprise et une micro-crèche sur les hauteurs de Sainte-Marthe, au niveau de la ZAC.

Nous allons donc passer au vote de ce rapport.

LE RAPPORT N° 19-34139-DPE-19-42 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° -19-34029-DGUAH - 19-43 7S

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - ZAC des Hauts de Sainte-Marthe - 14^{ème} arrondissement - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de financement tripartite entre la Métropole Aix-Marseille Provence, la SOLEAM et la Ville de Marseille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.-

Le rapport nous demande d'approuver l'avenant n° 1 de la convention de financement tripartite entre la Métropole, la SOLEAM et la Ville de Marseille.

Une étude avait été faite au départ, mais la DRAC a formulé des demandes supplémentaires concernant la réfection de la toiture de la Bastide Montgolfier ; ce qui fait que le montant du budget alloué au départ subit une augmentation de 232 286 euros. Il nous est demandé d'approuver aujourd'hui cet avenant. Y a-t-il des observations ?

Monsieur MARI.-

Madame le Maire, nous voterons bien entendu favorablement sur ce rapport. Je vais quand même rappeler que, récemment, nous avons été un certain nombre au comité de pilotage de la ZAC. Vous étiez présente, je crois, avec votre Premier adjoint. Je ne sais pas quel sentiment il faut en retenir : verre à moitié plein, verre à moitié vide ? On a noté la volonté de la Ville de Marseille de diminuer la densité de logements et de prendre en compte les requêtes qui émanaient de notre Conseil d'arrondissements, en ce qui nous concerne, nous l'opposition, et du CIQ de Sainte-Marthe et des habitants de la ZAC de moins densifier le secteur. Mais, encore une fois, on peut regretter le retard dans les voiries : la voirie 240 va être livrée simplement en septembre, la U236 prend du retard, les terrains ne sont pas encore tous achetés, la desserte en transport en commun vers la gare de Sainte-Marthe n'est pas près d'être mise en place du fait que la U236 n'est pas encore réalisée.

Il serait intéressant, un jour, de se poser pour faire un cas d'école de l'aménagement de cette ZAC, de ce qu'il ne faut plus faire à Marseille. Quand on fait le parallèle avec ce qui s'est fait dans le 9^{ème} arrondissement, avec la ZAC de Régny où tout projet immobilier a été freiné en attendant les voies de desserte, je crois que, suivant le secteur dans lequel on se pose, on passe en force ou l'on essaie d'œuvrer pour l'intérêt général. Là, malheureusement, sur la ZAC de Sainte-Marthe, on est passé en force. Espérons que c'est la dernière fois que l'on aménagera une ZAC dans ces conditions sur Marseille et sur la Métropole.

Monsieur JOHSUA.-

Madame le Maire, merci. Je vais doubler les commentaires critiques de mon collègue. Maintenant, quand on entend « SOLEAM » à Marseille, on est méfiant. On aurait peut-être dû l'être avant, c'est vrai. N'oublions pas que la SOLEAM gérait aussi une partie des problèmes que nous avons eus au centre-

ville, en particulier autour de la rue d'Aubagne. Il y a des enquêtes, on ne sait pas... Mais, on sait la manière dont cela a été prévu sur la ZAC de Sainte-Marthe, avec déjà, au départ, sur les prévisions, des erreurs considérables sur ce qu'il fallait faire.

Deuxièmement, une fois qu'il a été évident que cela ne pouvait pas marcher comme cela, tous les avertissements ont été donnés sur le fait que ce n'est toujours pas fait. Je suppose que l'on va nous demander encore des rallonges pour faire ce qu'il y a à faire ; nous les voterons évidemment parce qu'il faut faire en sorte que les populations puissent vivre correctement. Mais, il est incompréhensible que des gens qui sont bardés de spécialités, de diplômes, de compétences, qui font des rapports et nous coûtent des centaines de milliers d'euros, si ce n'est pas des millions d'euros, aboutissent à des aberrations telles que nous avons pu les connaître à la ZAC de Sainte-Marthe.

Monsieur MARI dit qu'à d'autres endroits de la ville, les choses se passent mieux ; tant mieux pour eux. En tout cas ici, nous pouvons constater que ce n'est ni fait ni à faire, c'est une catastrophe. Je ne vais pas rajouter en plus la station Capitaine Gèze dont on nous dit que cela va encore mettre des mois, voire des années, et on ne sait toujours pas pourquoi. On nous expliquera un jour. Moi, je suis physicien, j'essaie de comprendre. On me dit que ce sont des questions de connexions électriques ; c'est possible. C'est une gabegie absolument incroyable, qui coûte de l'argent aux Marseillaises et aux Marseillais et qui, en plus, fait porter le poids aux gens qui habitent à la ZAC de Sainte-Marthe. On leur a promis monts et merveilles, avec de grands panneaux les incitant à venir acheter. Ce sera peut-être extraordinaire un jour, mais pour l'instant...

Nous allons voter parce que comment ne pourrait-on pas voter ? Mais, qu'il soit inscrit ici que - je renforce ce que vient de dire Monsieur MARI - ce bilan est catastrophique.

Madame D'ANGIO.-

Merci. Il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole ?

En effet, la ZAC de Sainte-Marthe était du « rêve » vendu à la population. On vantait un écoquartier. Mais, aujourd'hui, l'écologie, dans ce secteur, disparaît complètement, et on est plutôt sur un quartier où l'on a fait des économies plutôt que de l'écologie.

Quant aux logements, vous connaissez notre position, Monsieur MARI. Bien évidemment, il nous a été présenté, lors de la réunion, une diminution du nombre de logements, de la hauteur des bâtiments, mais cela reste encore bien trop important pour un secteur où la circulation est déjà plus que saturée. J'ai bien entendu que le CIQ avait fait des remarques, bien évidemment. Mais, nous aussi, les élus de la majorité de ce secteur, avons transmis nos remarques aux personnes compétentes en la matière. Malheureusement, elles ne sont pas toutes suivies d'effets, et nous le regrettons vraiment.

Nous allons procéder au vote de ce rapport.

LE RAPPORT N° 19-34029-DGUAH-19-43 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 19-33982-DGUP-19-44 7S

DELEGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE - Approbation de dénomination de voies (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO.- Ce rapport évoque l'approbation des dénominations de voies. Pour ce qui concerne le 13^{ème} arrondissements, sont proposées :

- ZA63 - Voie sans nom entre le chemin des Martégaux et l'avenue des Olives : rue Paule AZAM.

- Passage sans nom qui donne sur le boulevard Roume à la hauteur du n° 25 et du n° 78 : passage des Oléastres.

S'il n'y a pas d'intervention, je le mets au vote.

LE RAPPORT N° 19-33982-DGUAH-19-44 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 18-34176-DM-19-45 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER - SERVICE MER ET LITTORAL - Division Sensibilisation - Attribution d'une subvention à l'association Les Petites Débrouillards PACA - Approbation de la convention associée (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation de 16 jours)

Madame D'ANGIO.- Ce rapport nous demande d'approuver une subvention à l'association Les Petits Débrouillards d'un montant de 5 000 euros pour son initiative vers un ancrage territorial plus fort, notamment pour des actions concernant la valorisation des connaissances scientifiques sur l'environnement littoral et marin.

S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, nous allons donc le voter.

LE RAPPORT N° 18-34176-DM-19-45 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**RAPPORT N° 19-34015 DGAS-19-46 7S**

DIRECTION GENERALE A LA SECURITE - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE - SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Attribution de subventions dans le cadre d'un appel à projets relatif à la médiation sociale sur le littoral, les sites balnéaires et aux abords des écoles primaires. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO.

Ce rapport a pour objet d'attribuer une subvention de 119 940 euros à l'association Médiation et Cohésion sociale, le groupe ADDAP 13, pour une médiation notamment sur le quartier de l'Estaque et des plages de Corbières. Les médiateurs seront donc positionnés par binôme, aussi bien sur les plages qu'aux abords des écoles primaires, et devront exercer les missions suivantes : la participation à la régulation des flux d'élèves aux heures d'entrée et de sortie, la prévention des incivilités et la participation au maintien de la tranquillité publique aux abords des établissements scolaires, le rappel des règles de vie et le déclenchement, si nécessaire, des interventions appropriées.

Avant de mettre ce rapport aux voix, je m'interroge quand même sur les missions qui sont confiées à ces médiateurs. Est-ce aux médiateurs de maintenir la tranquillité publique aux abords des établissements scolaires ? J'ai un doute. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Madame HONDE-AMIAR.

Dans le rapport, on voit que le binôme aux abords des écoles s'arrête en mars 2020. Je me demande si cela ne vaudrait pas le coup que l'on arrive à ce que ce soit jusqu'à la fin de l'année parce que c'est vraiment utile pour les enfants. J'en ai fait l'expérience personnellement pour mes filles, c'est bien. Notamment pour les parents qui viennent jusque devant l'école avec la voiture, si cela permet de réguler, c'est bien.

Madame D'ANGIO.- Vous pensez que deux médiateurs vont pouvoir gérer la pression de 300 parents devant la sortie d'une école primaire ?

Madame HONDE-AMIAR.- Moi, sur l'école de mes filles, cela a bien marché. Ils ne sont restés que 15 jours. C'est un travail à long terme.

Madame D'ANGIO.- Merci pour ces observations. Y en a-t-il d'autres ? Nous allons donc voter ce rapport.

LE RAPPORT N° 19-34015-DGAS-19-46 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote CONTRE du groupe Bleu Marine et des élus Debout la France

Avis favorable des Groupes Marseille en Avant , Socialiste Europe Ecologie les Verts et Apparentés, les élus Non inscrits Non Apparentés ayant quitté la séance.)

RAPPORT N° 19-33585-DGAS - 19-47 7S

DELEGATION GENERALE A LA SECURITE - SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Approbation de l'augmentation de l'autorisation de programme relative à la création de la Maison de justice et du droit - Étude et travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- Ce rapport a pour objet, dans le cadre de la création de la Maison de la Justice et du Droit dont nous avons déjà parlé ici même, dans cette salle, l'approbation d'une seconde augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme, à hauteur de 447 396 euros.

En effet, comme il est indiqué dans le rapport, cette augmentation est notamment due, pour ne pas dire entièrement due, à des familles qui se sont installées illégalement dans cet équipement, et qui ont dégradé complètement le bâtiment. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Monsieur RAVIER.

Madame le Maire, mes chers collègues, nous nous sont rendus, Monsieur LAMY et moi-même, sur le site lorsqu'il a été évacué, lorsque les forces de l'ordre ont reçu l'accord de la préfète déléguée à l'égalité des chances (pour les autres) pour évacuer plus rapidement que d'habitude ce site qui était occupé illégalement par des individus issus de la communauté Rom. Etant présents ce jour-là, nous avons pu constater les dégâts commis par ces familles, ces individus. Dégâts qui étaient constatés et évalués par les fonctionnaires de la Ville présents eux aussi, et qui nous rappelaient qu'avant d'être occupé, ce site était en parfait état, que l'électricité fonctionnait, le chauffage également, et que l'on s'apprêtait à apporter quelques transformations au site pour voir accueillir la Maison de la Justice et du Droit. Mais, avant que la Maison de la Justice et du Droit ne s'installe, cela a été la « maison de l'injustice et de l'absence de droit » qui s'est installée pendant plusieurs semaines, quelques mois. Et cela a suffi à tout dévaster. C'était pourtant, je crois, en période hivernale. Ces individus, adultes et enfants, auraient pu utiliser ces locaux et les préserver, ne serait-ce que pour leur confort et leur sécurité. Malgré cela, et avec un soutien au quotidien des associations immigrationnistes qui sont à la manœuvre chaque jour pour les autres, mais jamais pour les nôtres, nous avons trouvé ce site complètement dévasté. Et cela va coûter au contribuable marseillais, qui subit déjà une pression fiscale exorbitante. La politique d'immigration incontrôlée, massive, délirante va coûter une fois de plus, pour le coup, 447 000 euros. Et on osera encore nous dire que l'immigration est une chance pour la France !

Monsieur JOHSUA.

Monsieur le Sénateur, je suis très inquiet pour vous. Je vais vous dire pourquoi à la fin de mon intervention, si vous le permettez.

Cette question est évidemment dramatique, mais elle relève d'une politique générale. Vous dites immigrationniste. Concernant ces populations particulièrement, parmi elles il s'agit de populations qui sont européennes, qui sont normalement dans l'Union européenne. Il y a des crédits particuliers qui sont disponibles à l'Europe. Ce n'est pas toujours que l'Europe prévoit des choses favorables. Mais ces crédits ne sont pas demandés par le maire. Il y a d'autres villes, qui ne sont pas des villes particulièrement progressistes ou avancées, comme Bordeaux, avec Alain Juppé, qui se sert de ces crédits pour faire en sorte que quand les gens arrivent, ils soient logés dans des conditions favorables, qu'ils soient scolarisés, et que l'on n'ait pas les situations que vous avez décrites.

Si vous voulez arriver à discuter sérieusement de cette question, il faut d'abord regarder les moyens que l'on pourrait mobiliser pour ce faire, sur toute la ville, et que l'on ne fait pas. Vous, bien sûr, vous ne les demandez pas parce que vous ne voulez pas que la question se pose du tout, vous ne voulez pas les voir.

Si vous voulez regarder cette question vraiment au fond, si vous la regardez non seulement avec humanité, mais y compris si vous êtes soucieux des deniers des Marseillaises et des Marseillais, sachez qu'il y a des crédits que nous n'utilisons pas, et qu'il suffirait de les demander pour faire en sorte que cette situation s'améliore. Et je ne sache pas que les populations Roms ou les populations dont vous parlez aient envahi Bordeaux parce que, là-bas, elles seraient bien reçues ; les taux sont à peu près équivalents.

Et je vais vous dire pourquoi je suis inquiet pour vous, Monsieur RAVIER. Souvent, vous m'avez dit : « oui, mais l'évangile ». Alors, je vais vous la citer une dernière fois. Je vais vous dire pourquoi je suis très

inquiet. Cela parle de vous et, comme j'applique le fait d'être soucieux de mon prochain, donc de vous, et que je suis soucieux de votre avenir, je lis cet extrait de l'Evangile selon Saint-Mathieu :

Le Roi dira à ceux qui seront à sa gauche : « Allez-vous-en loin de moi, vous les maudits, dans le feu éternel préparé pour le diable et ses anges, car j'avais faim et vous ne m'avez pas donné à manger, j'avais soif et vous ne m'avez pas donné à boire, j'étais un étranger et vous ne m'avez pas accueilli, j'étais nu et vous ne m'avez pas habillé, j'étais malade et en prison et vous ne m'avez pas visité. - Alors, ils répondront aussi : « Seigneur ! Quand t'avons-nous vu avoir faim, avoir soif, être nu, étranger, malade ou en prison sans nous mettre à ton service ? » - Il leur répondra : « Chaque fois que vous ne l'avez pas fait à un de ces plus petits, c'est à moi que vous ne l'avez pas fait. Et ils s'en iront, ceux-ci, au châtement éternel, et les justes, à la vie éternelle. »

Moi qui ne crois pas trop à cela, j'espère être compris dans la fin de la phrase.

M. MARI.

Il est difficile de prendre la parole après la parole de Père Samy...

Je vais revenir, si vous le permettez, Madame le Maire, sur le fond du rapport. Bien entendu, Monsieur RAVIER n'a pu s'empêcher de s'exprimer sur son fonds de commerce habituel : les Roms. Cela aurait pu être les islamistes, etc. On connaît son fonds de commerce habituel.

Je me réjouis de voir que la Maison de la Justice et du Droit va être en activité dans notre secteur. La Ville de Marseille était la seule grande métropole qui n'avait pas cette Maison de Justice et du Droit du fait qu'elle traînait un peu les pieds pour la mise à disposition de locaux. Aujourd'hui, on voit qu'il y a un plan de financement qui est mis en oeuvre par l'ensemble des partenaires : l'Etat, le Département, la Région et la Ville de Marseille.

Pour nos concitoyens, qui ont de grandes difficultés, ici plus qu'ailleurs, notamment en matière d'habitat indigne, pour les problèmes de femmes battues, de femmes délaissées, de femmes en grande précarité, les problèmes aussi peut-être que nous vivons dans notre secteur avec l'urbanisme délirant, les permis de construire attribués n'importe comment, je pense que cette Maison de la Justice et du Droit va avoir un lien important pour désengorger les tribunaux et jouer ce rôle de médiation pour nos habitants.

Je me réjouis de ce projet, et j'en vois la face positive. On peut toujours déplorer l'augmentation de l'autorisation de programme, mais ce n'est pas la première fois que cela arrive, on le voit régulièrement pour des écoles, des gymnases, des stades. Là, il y a une situation particulière qui fait que l'on augmente l'autorisation de programme. J'aurais préféré, en tant que contribuable et élu local, que l'on en reste au montant initial. Mais le bon côté est que l'on aura une Maison de Justice et du Droit dans la ville de Marseille.

M. RAVIER.

Je ne vais pas alourdir les débats, on n'est pas là pour engager un dialogue ou une conversation, mais ces individus, issus de la communauté Rom, quel que soit ce que nous leur proposons, que ce soient des locaux qu'ils occupent illégalement ou des locaux que nous mettons à leur disposition, des hôtels, cela se solde par le même résultat : par un saccage, par un refus de les occuper, par un refus de mettre leurs enfants à l'école, par un refus d'occuper les emplois que nous leur proposons. Le refus vient finalement beaucoup moins de nous que d'eux.

Vous nous rappelez qu'ils faisaient partie de l'Union européenne, il ne nous aura pas échappé, Monsieur JOHSUA, que nous la combattons au Rassemblement National, et que nous sommes arrivés en tête, à l'occasion de ces élections, le 26 mai dernier. Ce n'est pas encore une majorité absolue, mais c'est une première place obtenue. Preuve que nos analyses reçoivent un soutien de plus en plus massif de la part de nos compatriotes qui sont confrontés à la réalité.

Vous nous citez les Evangiles, je veux bien. Vous nous rappelez qu'il faudrait visiter les malades ou les gens en souffrance, qu'il faudrait leur amener à manger ou à boire. Le faites-vous, Monsieur JOHSUA ? Le faites-vous chaque jour ? Visitez-vous chaque jour ces populations en détresse ? Leur amenez-vous à boire ou à manger ? Vous avez sûrement tenu votre parole : lorsque la crise des migrants, qui ressemblait à une véritable invasion, il y a quelques mois, vous vous étiez engagé à en accueillir chez vous. Je vous rappelle qu'il y en a toujours. Le faites-vous ? Est-ce que Madame HONDE-AMIAR le fait ? Est-ce que la gauche en général le fait ? Ce qu'elle fait en général, c'est d'habiter dans les beaux

quartiers, de mettre ses enfants dans les écoles privées catholiques – sauf exception, mais il y en a d'autres ici des représentants de la gauche -, et de faire la leçon aux Marseillaises et aux Marseillais, et de vivre reclus, bien à l'abri derrière des portails, des caméras et des quartiers où la police passe régulièrement.

Vous êtes toujours des donneurs de leçons, mais vous ne les appliquez jamais à vous-mêmes, ou très rarement.

Moi, je vous dis que les Marseillaises et les Marseillais en ont assez de subir, assez de payer pour le résultat qu'ils obtiennent : déjà 447 000 euros qu'ils vont devoir déboursier. Et en plus, vous continuez à les dénigrer, à les insulter, et c'est devenu tout à fait insupportable. C'est ce que je souhaitais rappeler. Nous sommes tous d'accord, Monsieur MARI, sur le fait que cette Maison de la Justice et du Droit est un projet très intéressant, que ce sera un plus pour nos quartiers, et d'ailleurs, je crois savoir que nous allons soutenir ce rapport.

M. MIRON.- Madame le Maire, mes chers collègues, trois remarques sur ce rapport.

La première, c'est que l'on peut tous regretter - moi le premier - qu'il y ait des individus qui aient délabré un équipement voué à une structure importante pour accompagner les personnes dans nos quartiers.

La deuxième, c'est que c'est un espace républicain qui s'installe de nouveau ici chez nous, et nous disons tous régulièrement que nous souhaitons que la République, le respect des règles, s'installent aussi le plus régulièrement dans nos quartiers. Je vois là plutôt un signe positif.

Troisièmement, je ne sais pas si la Mairie de Marseille bénéficie de crédits qu'elle n'utiliserait pas. En revanche, je sais que l'Union européenne attribue à tous les pays de l'Union des financements pour intégrer un certain nombre de populations chez eux, et que la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie ont des fonds européens pour intégrer chez eux les populations Roms.

Je ne sais pas si, à travers le fait qu'ils puissent circuler en Europe, ils sont les bienvenus partout ; en tout cas, en tant que touristes, ils sont certainement les bienvenus partout, mais ce n'est pas pour venir casser.

Monsieur JOHSUA.

Il m'a été posé des questions personnelles qui ne relèvent pas de l'Évangile. Cela fait plusieurs fois que Monsieur RAVIER dit que je ne mettais pas mes paroles en exécution. J'ai dit plusieurs fois que oui. Là, je me dénonce publiquement : bien entendu, je fais en sorte de réceptionner chez moi, dans mon jardin, des migrants illégaux.

Je ne sais pas s'il y a la presse, la police, on peut venir m'arrêter. Je le fais et je ne m'en vante pas. C'est un désastre que l'on en soit à une telle situation. Je ne devrais pas avoir à le faire. Mais, il y a des gens qui sont dans des situations de danger mortel, et je fais en sorte de les protéger.

Souvent, vous avez fait cela, vous avez fait une sorte de balayage général en disant : les enfants qui ne sont pas mis dans les écoles publiques, etc. Les prochaines fois, donnez des noms. Au moins ici, dans ce groupe et me concernant, rien de ce que vous dites ne correspond à la manière dont je me comporte. J'ai toujours vécu ici, et mes enfants sont allés aux écoles du quartier, à Massenet et à Victor Hugo.

Monsieur RAVIER.- Comme moi.

Monsieur JOHSUA

Je fais les choses correctement et en respectant les règles de la République, même quand c'est coûteux parce que les choses peuvent être différentes.

Simplement, Monsieur RAVIER, l'idée de dire qu'il y a les bobos qui font des grandes déclarations, mais qui ensuite vont se payer le festival de Cannes tranquillement, cela marche pour certains, cela ne marche pas pour d'autres. Et donc, les prochaines fois, quand vous voulez cibler les choses, ciblez-les correctement. Je ne mets en cause personnellement quiconque ici, je ne les connais pas assez. Mais, je connais le problème général. Je vois bien qu'il y a des gens qui disent des choses et qui font autrement. Mais, parfois, cela ne concerne pas les gens que vous visez.

Quant au bilan des élections, on peut tirer des bilans souvent, et je constate qu'en réalité, les résultats que nous obtenons ici laissent beaucoup d'espoirs de ce côté-là du champ.

Monsieur RAVIER.-

Vous êtes, Monsieur JOHSUA, l'exception qui confirme la règle. Et, dans le 13-14, nous avons réalisé notre meilleur score.

Madame D'ANGIO.

Pour en revenir au rapport et pas aux élections européennes qui sont derrière nous, nous avons toujours soutenu la Maison de la Justice et du Droit. Lors du dernier ou de l'avant-dernier Conseil d'arrondissements où ce rapport nous avait été présenté, nous avons bien évidemment voté pour ce rapport. Nous le voterons également aujourd'hui, mais laissez-nous la possibilité de dire aux habitants de Marseille qu'ils vont devoir encore déboursier de l'argent pour un équipement qui a complètement été saccagé illégalement.

Les Marseillais seront contents de savoir que les travaux de la Maison de la Justice et du Droit qui, au départ, étaient estimés à 612 000 euros, passent aujourd'hui à plus de 1 million d'euros. Alors, oui, Monsieur MARI, c'est régulièrement que l'on nous présente, au Conseil d'arrondissements et au Conseil Municipal, des augmentations de programme. On en a d'ailleurs sur des équipements sportifs, un peu plus loin. Mais, ce n'est pas parce que des gens ont saccagé les équipements ; c'est parce que l'on veut améliorer le projet de départ. C'est parce que l'on n'avait peut-être pas prévu de faire un parking devant un équipement sportif qui va accueillir des centaines de personnes. Ce n'est pas parce que des personnes ont saccagé tout un équipement. 447 000 euros : c'est énorme. Permettez-nous de dire que nous en avons assez de devoir déboursier de l'argent pour des personnes qui n'ont rien à faire sur notre territoire.

Tout à l'heure, on évoquait les personnes que vous recevez chez vous, Monsieur JOHSUA. Combien de Français, aujourd'hui, dorment dans leur voiture ? J'ai reçu, il y a trois semaines, un Monsieur qui va être expulsé de son logement : lui aussi vous le prendrez chez vous ? On ne trouve pas de solution pour ceux qui habitent sur notre territoire et qui sont français. Ils dorment dans la rue. Il y a une famille, que l'on essaie de loger, qui dort dans sa voiture avec ses 4 enfants. On ne trouve pas de solution pour ces gens-là. Donc, que l'on s'occupe avant tout des nôtres, avant de s'occuper des autres.

(Applaudissements)

Ceci étant dit, nous passons au vote du rapport.

LE RAPPORT N° 19-33585-DGAS-19-47 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**RAPPORT N° 19-34053-DTBN - 19-48 7S**

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Fourrière municipale 58, boulevard du Capitaine Gèze - 14ème arrondissement - Aménagement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- Il s'agit d'approuver une augmentation de l'affectation d'autorisation de programme, non pas parce que cela a été occupé illégalement et saccagé, à hauteur de 350 000 euros pour des études et des travaux, pour le relogement et l'aménagement de cette fourrière.

Le rapport précise qu'il y a des prescriptions en termes de sécurité incendie, et qu'il est donc nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires.

Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 19-34053-DTBN-19-48 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 19-34086-DPJ 19-49 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS - SERVICE ESPACES VERTS - Approbation d'une convention de mise à disposition anticipée par le bailleur Habitat Marseille Provence à la Ville de Marseille, d'un terrain rue Fernand Léger - 13ème arrondissement (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO. - Il s'agit d'une convention de mise à disposition anticipée par HMP à la Ville de Marseille d'un terrain rue Fernand Léger. Des travaux ont été réalisés, ils veulent céder ce terrain de jeux à la Ville de Marseille. On nous demande donc d'approuver cette convention.

S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je mets aux voix.

LE RAPPORT N° 19-34086-DPJ-19-49 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 19-34041 - DGUP- 19-50 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - DIVISION DES PERSONNES HANDICAPEES - Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) - Approbation de la phase de travaux 2019 et études pour la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (E.R.P) et des Installations Ouvertes au Public (I.O.P) de la Ville de Marseille - Financement (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.

Ce rapport concerne l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), et nous demande d'approuver la première tranche de travaux de 2019 pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public de la Ville de Marseille, pour un montant 2 500 000 euros, sur un coût total de 12 millions.

Force est de constater que le secteur le plus grand de Marseille, les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, est peu concerné par cette première tranche. Nous avons seulement deux équipements dans le 13^{ème} qui sont concernés en 2019 par cette programmation. Je trouve cela un peu décevant pour le secteur le plus grand de la ville. Ce qui n'est pas le cas du 8^{ème} arrondissement, du 10^{ème} arrondissement, du 11^{ème} et du 12^{ème} également.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

LE RAPPORT N° 19-34041-DGUP-19-50 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 19-34063-DEGPC 19-51 7S

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION - SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Aménagement paysagers et sportifs d'accompagnement des ouvrages de la Rocade L2 section nord - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.

On nous demande d'approuver une augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme de 100 000 euros pour des études relatives à la réalisation de la plaine des sports et des loisirs, dans les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, donc l'aménagement de la rocade L2.

Le montant de l'opération passe de 500 000 à 600 000 euros avec cette augmentation d'autorisation de programme.

Monsieur JOHSUA

Nous en sommes aux études, Madame le Maire, si j'ai bien compris. Je crains que le périmètre de ces études ne corresponde pas à l'ampleur des problèmes qui sont posés par la rocade L2 en général dans notre zone, en particulier à la Busserine. Je vais approuver parce que l'on me demande de l'argent pour des études, on ne me demande pas d'en approuver le résultat que je ne connais pas puisqu'elles ne sont

pas encore faites. Cela dit, je trouve qu'au minimum, ce serait de faire en sorte - et ce n'est pas clair dans la présentation des études en question - que l'on tienne compte de ce que les populations ont affirmé sur tous les tons quant aux problèmes qu'elles rencontraient dans cette zone particulière de la Busserine. Mais, c'est plus large que cela car si l'on regarde les questions de pollution, rien n'est fait là-dessus. Il serait bien que cela puisse s'améliorer un peu. On va voter favorablement cette délibération, mais on ne peut pas ne pas faire le commentaire que c'est particulièrement insuffisant. Vous avez déjà fait allusion plusieurs fois au fait que nos arrondissements n'étaient pas traités exactement à égalité comme les autres. Pour la L2, c'est criant, mais les choses vont mieux en les disant.

Il faudrait, d'une manière ou d'une autre, faire en sorte de tenir compte des problèmes réellement rencontrés, que les gens rencontrent déjà, sans tenir compte de ce qui peut leur arriver un peu plus tard. Donc, nous allons voter pour avec une certaine méfiance, pour ne pas dire une certaine désillusion.

Monsieur DUDIEUZERE.

Madame le Maire, mes chers collègues, une petite intervention, pas spécifiquement sur ce rapport puisqu'il concerne la plaine des sports financée par la Ville de Marseille. Monsieur MIRON nous a annoncé que l'on ferait prochainement une réunion de concertation pour ce projet-là. Dont acte, nous avons pris bonne note de cette annonce. Nous l'attendons et le remercions.

Mais, plus largement, pour tous le périmètre des travaux de surface de la L2, qui sont faits par la SRL2 puis par la Métropole, nous n'avons aucune information, aucun planning, aucun projet, aucune concertation qui est faite par rapport à ces travaux. Ce n'est pas faute pourtant de nous y intéresser puisque, depuis que nous avons été élus avec Stéphane RAVIER, puis Sandrine D'ANGIO, nous avons multiplié les courriers aussi bien à la Métropole qu'à la Préfecture, à la Ville de Marseille, pour être tenus au courant, pour savoir ce qui allait être prévu pour la future voie du BHNS par exemple, qui doit passer devant Sévigné, les aménagements de surface de la L2, qu'est-ce qui va être prévu, le planning des travaux, etc.

Force est de constater que la Métropole travaille seule dans son coin et ne nous communique jamais rien. Nous ne sommes jamais au courant de rien. On nous demande de voter des rapports pour des financements qui sont extrêmement importants, on parle de centaines de milliers, voire de millions d'euros, et nous sommes obligés de voter à l'aveugle, sans savoir exactement ce qui est prévu, ni le planning des travaux, ni quoi que ce soit. On trouve cela un peu dommage. Et, encore une fois, ce n'est pas faute d'avoir multiplié les courriers auxquels on n'a jamais eu de réponse.

Pour la plaine des sports, c'est autre chose, mais vous allez nous y répondre. Je tenais à dire que, pour la partie métropolitaine, nous n'avons aucune information, et c'est bien dommage.

Monsieur MIRON.

Quelques précisions, Madame le Maire, mes chers collègues : il ne s'agit pas de l'ensemble de la L2. Vous avez rappelé, à juste titre, qu'il y avait un certain nombre d'aménagements en surface. Là, il s'agit de la plaine sportive, devant l'agora, cette partie assez longue qui demande un certain nombre d'aménagements sportifs, de loisirs, que nous avons évoqués chez le préfet, pour lesquels je me suis engagé à ce que nous ayons des réunions. J'ai eu récemment une réunion technique avec un certain nombre de plans que l'on va présenter, et je vais vous inviter, Madame le Maire, à participer à cette réunion dès que nous aurons calé la date, avec des associations du quartier, comme cela tout le monde sera au courant.

Madame D'ANGIO.- Bien ! S'il n'y a rien d'autre à rajouter sur ce rapport, nous allons le voter.

LE RAPPORT N° 19-34063-DEPC-19-51 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 19-34060-DEGPC-19-52 7S

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION - SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE - Convention de mandat n°2011-465 relative à la réalisation d'un groupe scolaire et d'un équipement sportif à la Busserine - Approbation du bilan de clôture (présenté par la SPL SOLEAM) et quitus donné à SOLEAM sous mandat de Maîtrise d'ouvrage 2011/465. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.

Ce rapport nous demande de prendre acte du bilan de clôture annexé concernant l'état récapitulatif des dépenses et des recettes afférentes à la convention de mandat relatif à la réalisation d'un groupe scolaire, celui de la Busserine, et d'un équipement sportif.

Il nous demande également de prendre acte que le mandataire a mené à terme les travaux et missions qui lui ont été confiés, et de donner quitus à la SOLEAM pour les missions qui lui ont été confiées.

Donner quitus à la SOLEAM, cela fait partie du rapport, nous allons le voter, mais il est toujours difficile de donner quitus à la SOLEAM quand on sait notamment ce qui s'est passé avec la construction de cette école. La livraison de l'école de la Busserine s'est quand même faite dans la douleur, avec une manifestation des parents d'élèves à laquelle j'ai voulu assister, vraisemblablement pas très longtemps puisque ma présence dérangeait. Mais, dans cette école, on a pu constater des infiltrations, notamment au niveau de la toiture, le manque de préau sur cet équipement, ce qui est, de nos jours, assez dommage pour nos enfants qui sont dans ces écoles et qui ont besoin de se mettre à l'ombre de temps en temps ou de se protéger de la pluie. Donc, quelques erreurs sur cette construction.

L'école maintenant est là, les enfants la fréquentent, elle est pas loin d'être saturée au niveau des effectifs. Donner quitus, c'est quand même un peu difficile, mais malgré tout, l'école est existante, les enfants l'utilisent, et il nous est donc demandé de prendre acte en grande partie de ce rapport et de donner quitus à la SOLEAM.

Y a-t-il des observations sur le rapport 52 ? S'il n'y en a pas, je le mets donc au vote.

LE RAPPORT N° 19-34060-DEPC-19-52 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Avis FAVORABLE des Groupes Bleu Marine, Marseille en Avant, Socialiste Europe Ecologie les Verts et Apparentés et des élus Debout la France

ABSTENTION des élus Front de Gauche ; les élus Non Inscrits Non Apparentés ayant quitté la séance)

Monsieur JOHSUA.- Je me suis trompé, je voulais faire quelques commentaires, même si le vote est déjà fait. Vous avez bien décrit la situation, mais je ne comprends pas l'histoire de l'équipement sportif parce que cet équipement sportif est, semble-t-il, lié à la réalisation du groupe scolaire. Je ne connais pas suffisamment peut-être, mais je n'ai pas l'ombre de l'idée de ce qu'est cet équipement scolaire.

Madame D'ANGIO.

C'est le gymnase qui est dans l'enceinte de l'école, je suppose, Monsieur JOHSUA.

Monsieur JOHSUA.

D'accord. Le préau n'est toujours pas fait. C'est pour cela que l'on s'abstient parce que l'on ne peut pas donner quitus de travaux comme s'ils étaient terminés, et dire que c'est terminé, c'est une catastrophe. J'hésite à aller beaucoup plus loin parce que je sais que des négociations sont en cours et que la Mairie fera ce qu'il faudra, j'espère, pour faire ce préau. Donc, on ne va pas voter contre. Mais, il y a un souci. Il faudrait faire en sorte que des pressions maximale soient faites pour que cela aille jusqu'au bout. C'est assez incompréhensible d'imaginer qu'un préau ne soit pas prévu, sans compter tout ce que vous avez rappelé avant, le fait que cela ne marchait pas, que les eaux s'écoulaient n'importe où. Ce n'est ni fait ni à faire. Je ne sais pas qui est cette société, si on va lui redonner des mandats. Compte tenu de cela, nous nous sommes abstenus.

RAPPORT N° 19-33065-DD-19-53 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX - DIRECTION DE LA DETTE - GARANTIE D'EMPRUNT - Société SOLiHA - Patrimoine diffus - Réhabilitation de 109 logements PAM situés dans divers groupes à Marseille (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO.- Je ne vais pas vous citer les montants. Vous avez également la liste des logements concernés par ces trois prêts PAM en annexe du rapport.

Je ne vais pas répéter notre position sur les garanties d'emprunt. Je pense que tout le monde les connaît dans cette salle. Nous allons donc passer au vote.

LE RAPPORT 19-33065-DD-19-53 7S EST REJETE À LA MAJORITE DES VOTANTS.

*(Vote CONTRE du groupe Bleu Marine et des élus Debout la France
Avis FAVORABLE des groupes Marseille en Avant, Socialiste Europe Ecologie les Verts et Apparentés, les élus Non Inscrits Non Apparentés ayant quitté la séance)*

RAPPORT N° 19-33865-DS-19-54 7S

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Approbation de l'exonération de la redevance du Boxing Club Saint Jérôme pour la période du 27 avril 2019 au 31 décembre 2019 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO

Il s'agit d'un équipement vétuste pour lequel on nous demande de l'exonérer de cette redevance. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets au vote.

LE RAPPORT 19-33865-DS-19-54 7S EST ADOPTE À L'UNANIMITE.

RAPPORT N° 19-33934-DS-19-55 7S

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 3^{ème} répartition 2019 - Approbation de conventions - Budget primitif 2019 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO.- Concernant notre secteur, des subventions seront versées à l'Association de Développement des Sports de petites surfaces, Association Sportive et Culturelle La Batarelle, l'Athletic Sport Busserine, le Comité départemental des Bouches-du-Rhône de Sport adapté, le Football Club de La Rose, VTT Passion et le Sporting Club Frais Vallon.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

Monsieur MARI.- Madame le Maire, mes chers collègues, pas d'observation particulière sur ce rapport, mais je souhaitais profiter de vous informer, même si je suppose que vous lisez la presse, qu'un des clubs phares de notre secteur, le FCLM Malpassé, a gagné la coupe Francis Pons, avec laquelle ils se sont mesurés à l'ensemble des équipes des Bouches-du-Rhône. C'est un club relativement récent qui est dans une catégorie très élitiste, et qui a réussi à gagner cette coupe. C'est une fierté pour l'ensemble de notre secteur. Je ne sais pas si vous allez les recevoir pour les honorer, mais je souhaiterais signaler que des jeunes de nos quartiers ont porté haut et fort les couleurs de notre secteur sur l'ensemble du district de Provence.

Madame D'ANGIO.- Merci, Monsieur MARI. Nous avons énormément de champions dans les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, et dans de nombreuses disciplines sportives ; nous en sommes très honorés et très fiers. Il n'y a pas que les règlements de compte et les trafics de drogue dans les quartiers au nord de la ville, mais également beaucoup de talents dans plusieurs disciplines. Nous avons lu la presse, et nous les félicitons également. Nous allons voter ce rapport.

LE RAPPORT 19-33934-DS-19-55 7S EST ADOPTE À L'UNANIMITE.

RAPPORT N° 19-34031-DTBN-19-56 7S

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Vélodrome des Olives - Etudes préalables et de faisabilité pour la rénovation - 375 avenue des Poilus - 13^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO.- Ce rapport a pour objet la rénovation de ce Vélodrome qui en a vraiment bien besoin. On nous demande d'approuver les études préalables et les études de faisabilité à hauteur de 60 000 euros pour commencer la réhabilitation de cet équipement.

On nous explique dans le rapport qu'il y a des fissures qui altèrent forcément la qualité de l'usage de ce Vélodrome. S'il n'y a pas d'observation, je le mets aux voix.

LE RAPPORT 19-34031-DTBN-19-56 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

RAPPORT N° 19-33869-DD-19-57 7S

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Ouverture d'équipements sportifs au grand public - Modification de la liste des équipements en libre accès (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO.- Le rapport que l'on nous demande d'approuver a pour objet, dans le cadre de l'ouverture d'équipements sportifs au grand public, la modification de la liste des équipements en accès libre.

Ce rapport nous informe du retrait de trois installations qui ne sont pas dans notre secteur : la piste d'athlétisme et le plateau du stade Vallier, la piste d'athlétisme du stade de La Pomme, le stade Di Giovanni.

Ce rapport est présenté à notre conseil puisqu'il récapitule les équipements en accès libres, dont les équipements des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements. S'il n'y a pas d'observation, nous allons voter ce rapport.

LE RAPPORT 19-3389-DD-19-57 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

RAPPORT N° 19-4068-DTBN-19-58 7S

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Réhabilitation du stade de Château-Gombert, 60, chemin des Mourets - 13^{ème} arrondissements - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux. Financement (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO.

Toujours dans le domaine sportif, on nous demande d'approuver une augmentation d'autorisation de programme, concernant le stade de Château-Gombert, qui se trouve au 60, chemin des Mourets, de 150 000 euros.

Monsieur MIRON, vous en direz plus : c'est concernant le remplissage encapsulé du synthétique, je crois. Il est inscrit également sur le rapport une rampe pour les personnes à mobilité réduite sur les sanitaires et les vestiaires du stade.

Je me permets de vous poser une question : est-ce parce que les anciens caoutchoucs que l'on mettait sur le synthétique n'était pas bons ou parce qu'il y a une nouvelle qualité de synthétique ?

Monsieur MIRON.

En fait, il y a différentes catégories de remplissage, et comme c'est un stade qui est de quatrième catégorie, il faut un remplissage particulier qui correspond à la norme fédérale. C'est pour cela qu'il faut mettre ce remplissage-là.

Pour ceux qui s'interrogeraient, il y a eu des polémiques là-dessus, il y a eu des feux qui ont été allumés, depuis on n'en entend plus parler, concernant l'éventuelle dangerosité des produits qui sont à l'intérieur des terrains en synthétique. J'ai reçu un rapport du ministère : il n'y a aucune dangerosité sur toutes les études qui ont été faites sur les équipements, connue à ce jour.

Madame D'ANGIO.

Merci, Monsieur MIRON. Une autorisation de programme qui nous permettra d'avoir un nouveau stade à Château-Gombert.

Et je profite d'un rapport sur la réhabilitation de nos stades, pour remercier Monsieur MIRON concernant le stade de La Batarelle puisque le dossier avance vite, et vous m'en voyez ravie. Nous nous rencontrerons, dans quelques jours, pour évoquer les futurs travaux de cet équipement. Je vous en remercie.

Je vous demande de passer au vote pour ce rapport.

LE RAPPORT 19-4068-DTBN-19-58 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

RAPPORT N° 19-34038-DEGPC-19-59 7S

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION - SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE - Réalisation d'un stade de catégorie 3 au Complexe Malpassé - 13^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO.-

Ce rapport ne concerne pas la réalisation de ce stade puisque les travaux sont déjà bien avancés. Mais, nous avons également évoqué le manque de stationnement aux abords de ce futur stade qui devrait voir le jour dans pas longtemps. Ce rapport nous propose donc la réalisation d'un parking de 120 places à proximité de cet équipement, ce qui est une bonne chose puisque ce stade va accueillir énormément de monde.

Monsieur DUDIEUZERE.-

Je voudrais savoir si ce parking sera dédié uniquement à l'utilisation du stade et donc ouvert juste les jours de compétition ou si ce sera un parking public ouvert à tout le monde. J'avais été alerté par le directeur du Centre de formation, qui se situe juste en face, qui s'inquiétait de la disparition d'un certain nombre de places de parking, suite aux travaux.

Monsieur MIRON

Avant, il n'y avait pas de stade, il n'y avait rien à cet endroit-là, et l'emplacement où vont se situer les places de parking est dans l'enceinte sportive. Ce ne sont pas des places qui existaient auparavant, ce sont des places que l'on a créées. Pour l'instant, elles sont réservées aux compétitions sportives, de façon à éviter non pas une utilisation peut-être par le centre de formation - cela peut être organisé -, mais pour éviter l'envahissement avec des véhicules qui restent là tout le temps, et afin d'avoir un parking à disposition pour les jours de match ou les jours d'entraînement. Il se situe bien dans l'enceinte sportive, pas à l'extérieur.

Madame D'ANGIO.- S'il n'y a pas d'autre question sur ce rapport, nous allons le voter.

LE RAPPORT 19-34038-DEGPC-19-59 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

RAPPORT N° 19-33527-DASA-19-60 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations d'animation urbaine - 1^{ère} répartition 2019 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO.

Il nous est proposé d'attribuer une aide financière de 1 000 euros à l'association Femmes Familles Font Vert, située résidence Font Vert, bâtiment 4, chemin de Sainte-Marthe, dans le 14^{ème}. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Nous passons au vote.

LE RAPPORT 19-33527-DASA-19-60 7S EST REJETE A LA MAJORITE DES VOTANTS.

(Vote CONTRE du groupe Bleu Marine

Avis FAVORABLE des Groupes et des élus des groupes Marseille en Avant, Socialiste Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Front de Gauche et Debout la France ; les élus Non Inscrits Non Apparentés ayant quitté la séance)

Monsieur MARI.- Pourquoi votez-vous contre ?

Monsieur RAVIER.-

Monsieur MARI nous interroge pour savoir pour quelles raisons nous rejetons cette demande de subvention, qui sera accordée au Conseil Municipal, n'en doutons pas, à une association de Font Vert. C'est un exemple on ne peut plus frappant de cette politique de saupoudrage d'argent public qu'une élue de la majorité municipale, qui a siégé ici en son temps, qualifierait de politique « couscous-merguez ». C'est ce qu'elle emploie régulièrement. Cette démarche qui consiste à donner quelques euros à des associations de quartier pour qu'elles se tiennent un peu tranquilles, qu'elles aient l'impression que l'on s'occupe d'elles.

Là, en l'occurrence, il s'agit de permettre à des femmes de faire de la cuisine. Je ne vais pas commenter parce qu'autrement, je vais encore avoir droit à des interprétations, et je commence à me fatiguer. Mais, je note que, pour certains, accorder une subvention pour permettre aux femmes de Font Vert de rester à Font Vert, de continuer à faire de la cuisine, cela constituerait une sorte d'émancipation, et cela démontrerait que la Ville de Marseille est soucieuse de ce qui peut se passer dans les quartiers. Alors qu'il s'agit en réalité de continuer à tenir en laisse électorale une partie de la population, en lui faisant croire que l'on viendrait à leur aide, que l'on penserait à elles, alors que l'on continue en réalité à les enfermer dans leur cité, dans leurs habitudes, dans leur quotidien.

Si nous refusons cette subvention, c'est que nous refusons ce système, je ne dirais pas clientéliste, mais qui continue à utiliser une certaine partie de la population comme étant de la chair à voter, en les tenant sous la coupe de la subvention qui, en réalité, ne sert à rien pendant que vous, Madame le Maire, vous avez œuvré, dès notre arrivée dans cette Mairie, en 2014, pour que l'école, par exemple, de Font Vert obtienne les travaux qui étaient on ne peut plus nécessaires, et depuis longtemps, afin que les enfants de Font Vert soient en sécurité eux aussi et que leurs parents soient tranquilisés et sereins lorsque qu'ils laisseront leurs enfants à l'école.

Nous avons œuvré pour que le gymnase, qui se trouve en plein cœur de la cité, continue à recevoir toute l'aide financière pour qu'il soit de qualité et pour permettre aux jeunes et aux moins jeunes, aux hommes et aux femmes de Font Vert et d'ailleurs de pratiquer des sports de combat, en général.

Nous nous sommes mobilisés, il y a quelques années, et nous avons marché - nous déjà - pour alerter, et nous avons invités les habitants de Font Vert, de la Busserine, de Picon, tous ceux qui étaient concernés par le tracé de la L2. Nous avons manifesté - ce n'est pourtant pas dans mes habitudes - puisque nous avons créé un bouchon énorme, jusqu'à Aubagne je crois. Nous avons voulu alerter les habitants de Font Vert et avoisinants que le tracé de la L2 allait nuire à leur qualité de vie.

Je tenais à remettre un peu les choses en place, de manière à ce que l'on ne nous accuse pas d'être contre cette subvention parce que c'est Font Vert. Nous sommes contre ce système qui voudrait faire croire que l'on s'occupe des habitants de cette cité, des femmes en particulier, alors qu'en réalité, on continue à se moquer d'eux.

Monsieur MARI.-

Je remercie Monsieur RAVIER pour ses explications de vote ; il n'était pas obligé de les fournir. Je voulais simplement lui indiquer qu'il avait peut-être lu un peu rapidement l'objet associatif puisque c'est un peu réducteur de dire qu'il s'agit uniquement de faire de la cuisine. D'abord, cela s'appelle des ateliers de cuisine. Il y a aussi des ateliers informatiques. Il y a également de l'animation faite dans le quartier. J'ai participé récemment au Carnaval de Font Vert, et vous auriez été surpris du style de musique qu'il y avait, tout ce qu'il y a de plus moderne, qui passe sur les radios du style Vitamine, Fun Radio. C'était une musique sur laquelle vous auriez mis le terme « assimilation ». D'ailleurs, j'ai eu une pensée pour vous en assistant au carnaval.

Quant à l'électoratisme qu'aurait censé faire Madame PREZIOSI, je crois que 1 000 euros est une somme assez mineure pour pouvoir accuser une adjointe au maire d'électoratisme.

Monsieur RAVIER.

Ce n'était pas elle que je visais.

Monsieur MARI.

En même temps, c'est elle qui signe le rapport. Quand on regarde les résultats de Font Vert de LR, je crois qu'ils ont fait 10 ou 15 voix aux dernières élections européennes. Je pense qu'il faudrait remettre les choses à leur place.

Monsieur JOHSUA.-

Je comprends votre réticence, Madame le Maire. Avec votre majorité, il se passe toujours quelque chose, on est toujours surpris par quelques votes. Nous avons eu une longue interprétation de la raison du vote, mais on ne peut pas savoir à l'avance, c'est pour cela que l'argumentation est difficile à développer.

Monsieur RAVIER, il y a beaucoup de choses que vous dites qui sont tout à fait entendables. Mais, cela demande une précision. Vous n'avez rien dit sur cette association en particulier, il n'y a pas le bilan. Quand vous traitez tout le monde d'une manière générale, sans avoir la spécificité, vous tombez sur une injustice. Je n'ai pas la connaissance suffisante du dossier. J'ai lu ce qu'il y avait, cela ne m'a pas paru particulièrement scandaleux. Je connais ces pratiques, je vois à quoi elles correspondent. Encore faut-il le prouver. Vous ne l'avez pas fait, là. Vous avez longuement développé votre sentiment général, mais vous n'avez rien dit sur cette association en particulier. Y a-t-il un bilan ? Est-ce que vous avez des choses à lui reprocher ? Cela justifierait le clientélisme.

Monsieur MARI, qui a suivi cela, semble-t-il, paraît avoir un bilan différent, mais c'est sur un bilan concret. Il dit : je les ai vus, et finalement, ce n'est pas si mauvais. Vous, vous ne dites pas cela. Vous avez des positionnements de principe généraux qui sont contestables ou acceptables, mais vous n'avez pas la spécificité, qui serait celle d'un dirigeant politique, d'aller regarder précisément les choses qui sont faites. Comme le vote sur les garanties d'emprunt : il s'avère que la garantie d'emprunt que vous avez refusée est pour faire en sorte de faire attention à des choses qui peuvent être dans un état déplorable. C'est de la politique fiction peut-être, mais si vous aviez été aux affaires et que vous ayez fait le même vote contre pour des gens qui s'occupaient de la rue d'Aubagne, on voit les conséquences que cela peut avoir.

Au lieu d'avoir des questions générales, il faut entrer dans le détail et voir les conséquences. Sur ces bâtiments-là, vous avez parlé de cette histoire de garantie d'emprunt, je sais bien que vous êtes contre le mécanisme général - nous aussi -, mais vous n'avez pas justifié par rapport aux conséquences que cela pourrait avoir. Ce n'est pas votre souci.

Madame D'ANGIO.

Je n'ai jamais dit que ce n'était pas mon souci ; ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, Monsieur JOSHUA.

Monsieur JOHSUA.

Vous ne l'avez pas dit. Peut-être avez-vous été soucieuse d'aller regarder. Monsieur RAVIER, quand on discute de ces questions-là, on ne peut pas s'en tenir à des questions de principe, il faut regarder précisément. Peut-être que vous avez raison, mais peut-être que vous avez tort. Et c'est peut-être une mauvaise façon par rapport à ces dames qui essaient de se mobiliser pour sortir de la situation dans laquelle elles sont.

RAPPORT N° 19-33824-DASA-19-61 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE ACCUEIL LOISIRS JEUNES - Subventions aux associations d'animation de la jeunesse dans les quartiers - Approbation de conventions - Exercice 2019 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO.- Il s'agit de l'attribution d'un aide financière de 2 500 euros à une association Inter Loisir Jeunes, qui a pour but de restaurer le lien social et d'intégrer les jeunes dans les quartiers, et les jeunes des quartiers surtout, qui ont véritablement besoin qu'on les soutienne et qu'on les accompagne.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

LE RAPPORT 19-33824-DASA-19-61 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 19-33821-DASA-19-62 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Subventions d'équipement à diverses associations - 2^{ème} répartition 2019 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO. Ce rapport vous demande de verser 1 300 euros au CCO Frais Vallon et à l'Association de Gestion et d'Animation du Centre social de Malpassé.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Nous allons procéder au vote.

LE RAPPORT 19-33821-DASA-19-62 7S EST REJETE À LA MAJORITE DES VOTANTS.

(Vote CONTRE du groupe Bleu Marine

Avis FAVORABLE des Groupes et des élus des groupes Marseille en Avant, Socialiste Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Front de Gauche et Debout la France ; les élus Non Inscrits Non Apparentés ayant quitté la séance.)

RAPPORT N° 19-33827-DASA-19-63 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE ACCUEIL LOISIRS JEUNES - Attribution de subventions aux associations lauréates du Projet Jeunes Citoyens - Approbation de conventions. Exercice 2019 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO.

Ce rapport évoque des subventions aux associations lauréates du Projet Jeunes Citoyens : Centre social et culturel La Garde, Association de Gestion et d'Animation du Centre social de Malpassé, EPISEC qui est l'Association d'Animation et de Gestion de la Maison des Familles Font Vert.

Monsieur JOHSUA.

Il y a quelque chose qui m'a échappé, mes chers collègues. Jusqu'à maintenant, chaque fois qu'il s'agissait du CCO, vous votiez favorablement, et il s'avère que je viens de constater que le CCO est tombé en enfer, sur le rapport précédent. Je ne sais pas pourquoi. Vous n'êtes pas obligée de me répondre, mais on leur dira que, bien qu'avoir été jusqu'à maintenant dans de bonnes dispositions, cela n'a pas suffi pour aller jusqu'au bout

Madame D'ANGIO

Il y a plusieurs CCO, Monsieur JOHSUA. Celui-ci, de mémoire, c'est celui qui a pris part dans l'histoire de la fermeture de La Poste voulue par le Rassemblement National, bien évidemment, dans le quartier de Frais Vallon. Il y a plusieurs CCO, et c'est souvent le CCO Sainte-Marthe qui apparaît aussi dans nos rapports. En l'occurrence, là, ce n'est pas le cas. S'il n'y a pas d'observation, nous passons au vote.

LE RAPPORT 19-33827-DASA-19-63 7S EST REJETE À LA MAJORITE DES VOTANTS.

(Vote CONTRE du groupe Bleu Marine et des élus Debout la France

Avis FAVORABLE des groupes Marseille en Avant, Socialiste Europe Ecologie les Verts et Apparentés, les élus Non Inscrits Non Apparentés ayant quitté la séance)

RAPPORT N° 19-34011-DTBN-19-64 7S

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Bibliothèque du Centre Urbain du
Merlan - Avenue Raimu - 14^{ème} arrondissement - Réaménagement - Approbation de l'affectation de
l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement (Rapport au Conseil
Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO.- Ce rapport concerne la bibliothèque du Centre Urbain du Merlan. On nous
demande d'approuver une affectation d'autorisation de programme, à hauteur de 1 million d'euros pour
les études et les travaux concernant cette bibliothèque, avenue Raimu.

Y a-t-il des interrogations sur ce rapport ou des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, nous allons
passer au vote.

LE RAPPORT 19-34011-DTBN-19-64 7S EST ADOPTE À L'UNANIMITE.

Avant de passer au dernier rapport, permettez-moi de remercier Monsieur le Directeur Général des
Services, Monsieur KOSKA, Madame la sténotypiste, Monsieur le cameraman, ainsi que les agents de la
Mairie de Secteur, le secrétariat des élus, Madame SPISSU qui se charge de nous passer le micro depuis
le début de la séance.

D'autre part, je vous invite toutes et tous, si le cœur vous en dit, à la fin du mois de juin, à venir assister
aux Estivales de la Mairie des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, qui commencent le vendredi 28 et qui
finissent le samedi 30 juin, où nous aurons humoristes, chanteurs et artistes. Vous êtes bien évidemment
les bienvenus.

Le 28, c'est un humoriste. Le 29, c'est une soirée Abba, et le 30, Frédéric François.

RAPPORT N° 19-34138-DEGPC-19-65 7S

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION - Création du groupe scolaire
Mirabilis à Sainte-Marthe - 14^{ème} arrondissement - Approbation du protocole transactionnel entre la
Ville de Marseille et la société FAYAT BATIMENT Agence CARI PROVENCE pour le règlement du
marché 16/00181 (Lot 1) (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à
16 jours)

Madame D'ANGIO

Ce rapport évoque le groupe scolaire Audisio, à Sainte-Marthe. Il s'agit de l'approbation d'un protocole
transactionnel entre la Ville de Marseille et la société FAYAT BATIMENT, pour le règlement du
marché où il y a eu quelques contentieux. Ils ont donc convenu de signer ce protocole transactionnel.
S'il n'y a pas d'observation, nous allons passer au vote.

LE RAPPORT 19-34138-DEGPC-19-65 7S EST ADOPTE À L'UNANIMITE.

Je vous remercie et vous souhaite à tous une bonne fin de journée et de bonnes vacances. Rendez-vous à
la rentrée.

*(La séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 16 h 25 par Mme Sandrine D'ANGIO, Maire du
7^{ème} Secteur)*